

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 décembre 2024

12. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) « Parc à chien aux alentours de la Vielle Ville » (C. Ferrier)

Introduction

Le Parti Les Vert-e-s demande au Conseil municipal la création d'un parc à chiens aux alentours de la vieille ville où ces animaux pourraient évoluer en liberté sous le contrôle de leurs propriétaires.

Développement

Sur le territoire communal, plusieurs parcelles proches de la vieille ville pourraient être clôturées et aménagées en parc pour les chiens. Toutefois, la parcelle no 421, dite des Levées de Vaux, ne peut pas être utilisée.

L'aménagement resterait relativement simple : une clôture, une poubelle avec distributeur de sachets pour les déjections canines et éventuellement un banc. Il faudra aussi évaluer les charges d'entretien de cette parcelle.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter cette motion.

CONSEIL MUNICIPAL